

# Prisons belges : Enfer ou purgatoire ?

*en bref*

Les récents mouvements de grogne menés par les surveillants de prison un peu partout dans le pays ont eu le mérite de jeter à nouveau la lumière sur un problème peu connu du public, du moins pour celles et ceux qui n'ont pas eu la malchance, ni d'y séjourner, ni d'y avoir un membre de famille ou un ami.

Le Comité de l'ONU contre la torture a entendu dernièrement (6 et 7 mai 2003) le gouvernement belge dans le cadre de la convention contre la torture et les traitements dégradants, convention ratifiée par la Belgique, faut-il le souligner.

*Gustave Tshiamala et Ghislaine De Smet, Collectif Solidarité contre l'exclusion ; <gustave@asbl-csce.be>*

## 1. Le rapport d'Amnesty international

En avril 2003, Amnesty International avait soumis au Comité un rapport soulignant ses préoccupations concernant les mauvais traitements infligés par des responsables de l'application des lois en Belgique, rapport illustré par un certain nombre de cas individuels.

Dans son rapport au Comité, Amnesty International a fait part de son inquiétude à propos des nombreuses allégations qui lui ont été signalées ces dernières années et qui portent sur des mauvais traitements infligés en Belgique par des responsables de l'application des lois à des personnes souvent étrangères, ou belges mais d'origine non européenne : mauvais traitements physiques et psychologiques, dont des insultes racistes, et recours excessifs à la force.

Le rapport soulignait que les affaires de brutalités policières signalées à Amnesty International pouvaient être classées en deux grandes catégories :

- celles qui se sont déroulées dans les rues ou les postes de police et qui concernent des personnes interpellées ou arrêtées parce qu'elles étaient soupçonnées d'avoir commis ou d'être sur le point de commettre une infraction ;
- celles concernant des immigrés clandestins et des demandeurs d'asile déboutés faisant l'objet d'une mesure d'éloignement du territoire dont l'exécution est plus ou moins avancée.

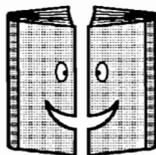
Amnesty International concentrait son attention sur :

- l'absence d'un certain nombre de garanties fondamentales contre les mauvais traitements lors de la garde à vue : les personnes ne sont pas autorisées à consulter un avocat lors de leur arrestation et durant leur interrogatoire, elles n'ont pas le droit de prévenir des proches ni de leur indiquer leur lieu de détention, elles ne sont pas autorisées explicitement à voir un médecin, elles ne sont pas informées de leurs droits ;
- le recours inapproprié ou excessif à la force dans le cadre de manifestations publiques ;
- le recours à des méthodes de contrainte cruelles et dangereuses lors d'opérations d'éloignement forcé du territoire par voie aérienne, et l'absence d'un organisme de surveillance indépendant qui contrôlerait le traitement des étrangers détenus dans les zones de transit des aéroports et au cours des procédures d'expulsion ;
- la détention des mineurs non accompagnés dans les centres pour immigrants en situation irrégulière et demandeurs d'asile, ainsi que les mesures insuffisantes concernant leur sécurité et leur protection lors de leur retour dans leur pays d'origine ;
- les difficultés rencontrées par des personnes souhaitant déposer plainte pour brutalités policières ;
- les obstacles qui gênent les enquêtes promptes et impartiales sur ces plaintes ainsi que la comparution en justice des personnes soupçonnées de ces violations des droits humains.

## 2. La Belgique condamnée par le Comité de l'ONU contre la torture

Le comité des Nations Unies vient de remettre à la Belgique un bien mauvais bulletin en matière de respect des Droits de l'Homme<sup>1</sup> : l'Etat belge a été condamné pour atteinte au droit... belge (ce qui est un comble !) et international :

- l'usage abusif de la force lors de l'expulsion d'étrangers en situation illégale ;
- le caractère non suspensif des recours introduits devant le Conseil d'état contre une



mesure d'éloignement et la possibilité de maintenir les étrangers en détention de manière illimitée s'ils refusent d'être expulsés ;

- la détention de mineurs étrangers non accompagnés dans les centres fermés ;
- l'usage abusif (et non sanctionné) de la force par la police lors des manifestations publiques ;

En matière carcérale, le rapport critique :

- l'insuffisance de la législation belge en matière de droit des personnes arrêtées, qui ne peuvent faire appel rapidement à l'avocat, prévenir leurs proches, se faire examiner par un médecin de leur choix (...);
- la politique de sanctions disciplinaires envers les détenus, qui ne disposent pas de la possibilité d'un recours effectif contre celles-ci ;
- la violence entre détenus ainsi que la carence des soins médicaux, psychiatriques et psychologiques dans les prisons ;
- l'absence de personnel qualifié et disponible, la mauvaise formation des surveillants et du personnel médical ;
- la formation insuffisante des surveillants, l'impossibilité pour un détenu d'introduire un recours contre les sanctions disciplinaires prises à son encontre ;
- les cas de décès intervenus à la prison d'Andenne ;
- la très longue mise en isolement des mineurs en institutions publiques de protection de jeunesse (16 jours contre 9 pour les adultes<sup>2</sup>). Autant de reproches qui n'ont pas été contestés par le gouvernement belge<sup>3</sup>.

### 3. Des gardiens témoin

Pour tout dire, si on a l'embarras du choix sur un lieu de villégiature, ce n'est surtout pas pour « derrière les barreaux belges » qu'il faudra opter, comme le démontre ce témoignage rapporté par Hugues Dorzée dans le Soir du 23 avril 2003, sous le titre évocateur « Tout le monde s'en fout des prisons ».

« Eddy, 32 ans, et Mustapha, 34 ans, sont surveillants à la prison de Forest. Entre deux piquets de grève, ils évoquent leur vie de fous dans un établissement pénitentiaire.

#### **Milieu carcéral.**

*Une prison, c'est un gouffre pour l'Etat. Mais surtout, ça ne rapporte rien. Et électoralement, c'est tout sauf porteur ! On y jette les EXCLUS. On entasse, on entasse et on ferme les yeux ! Et celles et ceux qui travaillent derrière les murs sont priés de tenir bien fermé le couvercle de la cocotte-minute. Pendant ce temps-là, dehors, tout le monde a bonne conscience.*

#### **Société.**

*(...) Dans les quartiers ghettos, des gamins tourment mal et se retrouvent ici pour un "peu de drogue", un délit de roulage ou une pension alimentaire impayée. Est-ce leur place ? Non, bien sûr ! La prison, c'est l'école du crime. Ces gamins se frottent alors aux gros poissons. A leur sortie de taule, ils savent tout sur tout. Et la boucle est bouclée.*

#### **Détenus.**

*Je ne voudrais pas être à leur place. Sous prétexte qu'il s'agit d'une maison de peine, on n'investit pas dans le confort, dans l'hygiène...*

#### **Communication.**

*L'opinion publique ne sait rien de ce qui se passe au-delà des portes de fer. Personne ne veut parler parce que personne ne veut écouter.*

#### **Sécurité.**

*Dans chaque établissement, il y a des problèmes graves de sécurité (...)*

#### **Gardiens.**

*On ne se bat pas pour le salaire ou pour des congés en plus. Ce qui est en jeu, ce sont les conditions de travail et de sécurité. En fait, comment fait-on pour gérer la vie de 711 détenus qui se partagent 420 places ? On offre un service minimum. On prend des risques en permanence. Et on va sans cesse au plus pressé. (...) Et sans une vie privée structurée, bonjour la déprime ! »*

(2) *Le Soir du*  
8 mai 2003.

(3) *Le Soir des*  
17 et 18 mai  
2003.

*A lire et à débattre...*

